



Appel de la mère suite au jugement rendu pour la garde de ma fill

Par **lolo92**, le **20/06/2011** à **10:42**

Bonjour,

Le JAF a rendu son verdict récemment, en ma faveur. La petite qui vivait déjà avec moi a été confirmée en résidence principale chez moi.

Mais sa mère à fait appel.

Comment ça se passe? Combien de temps cela dure. Quel doit être mon comportement?

Merci de m'éclairer sur ce sujet.

Cordialement,
Lolo92

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011** à **11:03**

Bonjour, pour un appel il vous faut un avoué. Discutez avec votre avocat our en choisir un et lui transmettre le dossier. a mère a un mos our faire appel mais elle peut aussi se désister.

Votre attitude doit etre la meme que pour l'audience devant le JAF en sachant que vous pouvez ajouter des pieces au dossier, cordialement

Par **lolo92**, le **20/06/2011** à **14:46**

Bonjour,

Merci pour cette réponse.

Elle a fait appel car j'ai reçu le courrier m'informant de cet acte. Et elle a donc un avoué...je ne sais pas ce que tout cela veut dire, mais en effet j'en parlerai à mon avocat.

Merci en tout cas pour cet éclaircissement.